

# Assemblée de fusion ABC

Un travail important, un calendrier exigeant, des résultats intéressants

# Préambule

- Nous entrons dans une phase difficile
  - Le projet est « en devenir »; ça peut donner initialement l'impression d'un gigantesque chantier désorganisé
  - Des arbitrages devront être faits au sein des groupes, par le CoPil et par l'Assemblée de fusion; ces arbitrages, parce qu'ils touchent à un élément fondamental de nos vie – la commune – réclament un grand sens du consensus.



# Synthèse des travaux

- Le but poursuivi dans tous les cas, c'est
  - Le maintien, respectivement le renforcement, de la proximité (école, sociétés locales, administration)
  - Le maintien, respectivement le renforcement de la qualité (tous domaines)
  - Le maintien, respectivement le renforcement des compétences (administration, recrutement)
  - Le maintien, respectivement le renforcement de la disponibilité (administration, autorités)



# La proximité

- Tous les groupes en font mention
  - Proximité actualisée: reprise, dans la mesure du possible, de compétences et de prestations actuellement déléguées à l'Etat
  - Externalisations réduites
  - Renforcement de l'autonomie locale
  - Accroissement du poids politique permettant de défendre les intérêts locaux
  - Offres globales en culture, loisir et sport augmentées
  - Défense des surfaces viticoles, agricoles et sylvicoles de la commune



# La qualité

- Tous les groupes en font mention:
  - Éventail de prestations augmenté
  - Prestations en terme de gestion des ressources humaines accrues (formation, disponibilité des ressources)
  - Recrutement et mobilité facilités
  - Généralisation de la meilleure pratique aux trois communes
  - Amélioration de la planification commune et de la visibilité (sociétés locales, administrations... etc.)



# Les compétences

- Recrutement des autorités
- Gestion des ressources humaines, recrutement et mobilité
- Optimisation des services
- Développement de compétences propres nouvelles (i.e. aménagement du territoire, police des constructions, urbanisme etc...)



# La nouvelle commune?

- Plus proche
- Plus forte
- Plus efficiente
- Plus avantageuse  
financièrement (mieux pour le  
même prix, respectivement  
mieux pour moins cher)



# Concours pour le nom

## Fusion entre Auvernier, Bôle, Colombier Quel nom pour la future commune ?

---

### Appel à l'imagination

Après une fusion, chaque commune ou village garde son nom. Cela signifie que même en cas de fusion, Auvernier, Bôle et Colombier continueront à s'appeler Auvernier, Bôle et Colombier et continueront à être signalées comme tel sur les cartes et sur les panneaux d'entrée des localités. Mais la nouvelle commune, elle aussi, devra porter un nom : c'est une obligation légale.

Les autorités d'Auvernier, Bôle et Colombier souhaitent offrir à leurs habitantes et habitants la possibilité de proposer le nom de la future commune. Il s'agit-là en effet d'un élément très identitaire, lié au sentiment d'appartenance: la commune fusionnée doit redonner à ses citoyennes et citoyens une plus grande proximité, une plus grande autonomie aussi. Dans ce contexte, les autorités d'Auvernier, Bôle et Colombier ont décidé de faire appel aux citoyennes et citoyens des trois communes en organisant un concours destiné à trouver le meilleur nom possible pour une commune unique. Les conditions de ce concours sont les suivantes :

1. Le concours est réservé aux habitants domiciliés dans les communes de Auvernier, Bôle et Colombier.
2. Chaque personne n'a le droit de faire qu'une seule proposition.
3. Les propositions devront être adressées à l'administration de l'une ou l'autre des communes avec, sur l'enveloppe, la mention « concours » ou via internet sur le site de la commune prévu à cet effet.
4. Le délai pour faire parvenir les réponses est fixé au ??????.

Les membres du Comité de pilotage, puis l'Assemblée de fusion sélectionneront les réponses qui leur paraissent les meilleures et trancheront en toute fin sur un nom. Ce nom, ne remplacera pas le nom actuel des communes, mais il viendra se surajouter aux noms en usage actuellement. En définitive, c'est évidemment au corps électoral que reviendra la responsabilité du choix, puisque le contrat de fusion est soumis au référendum obligatoire.

# Proposition de calendrier d'information pour la fusion abc

Assemblée fusion 16.02.2011	Validation travaux groupes 31.05.2011	31.05 →30.06.2011	Vote convention CC 30.06.2011	30.06→30.09.2011	Vote convention CG 30.09.2011	Votation populaire 31.12.2011
Conf. Presse 21-26 février <ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats intermédiaires</li> <li>Annonce rencontre population</li> <li>Lancement concours nom de la nouvelle commune</li> </ul>	Adoption CoPil et validation du nom par AF Migration des sites fusion des communes sous le site commun au nouveau nom.	Rencontre 3 conseils communaux pour présentation et discussion	Evénement presse signature	Rencontre administrations communales	Evénement presse ratification	Campagne traditionnelle
Rencontre population 3 communes mars-avril 20 heures	Rencontre administrations communales (ensemble ou séparément, à discuter) Date ?	Invitation des groupes politiques des 3 communes pour présentation et discussion		Rencontre tous corps constitués		
Contact héraldiste (privé)	Conférence de presse <ul style="list-style-type: none"> <li>Annonce nom</li> <li>Annonce site</li> <li>Explication validation</li> </ul>	Conf. Presse <ul style="list-style-type: none"> <li>Convention finale</li> <li>Annonce rencontre population</li> <li>calendrier</li> </ul>		Rencontre des 3 conseils généraux		
	Suivi BBC, communiqué presse si nécessaire	Présentation de la convention finale à la population + CESCOLE				